

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :

En exercice : 19
Présents : 13
Votants : 16

OBJET :

Approbation de la convention relative à l'intervention des bénévoles de la Réserve Communale de Sécurité Civile (RCSC) Comité Communal Feux de Forêt (CCFF) sur la commune de La Farlède

N° 23 / 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 30 juin à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de SOLLIES-VILLE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Nicolas GERARDIN, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 19/06/2025

Présents : Madame FOUASSE Bénédicte, Monsieur JOLY Philippe, Monsieur SABRIÉ Alain, Madame COURANT M-Christine, Monsieur VINCENT Alain, Madame VIVES Marie-Christine, Madame VIAENE Nathalie, Monsieur CASTEL Roger, Monsieur POURRET Jean-Michel, Monsieur CODOGNO Jean-Michel, Monsieur OLIVIERI Paul, Madame RUSSEL Delphine

Absent(s) ayant donné procuration : Madame MASSUCCO Isabelle à Madame FOUASSE Bénédicte, Monsieur FRANCESCHI Alain à Monsieur VINCENT Alain, Madame ADROVER Isabelle à Monsieur GERARDIN Nicolas

Absent(s) : Madame CHUI TI SING Liliane, Monsieur NOIROT Michel

Absent(s) excusé(s) : Monsieur BROUSSAIS Jean-Jacques

Secrétaire de séance : Madame VIAENE Nathalie

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), notamment ses articles L.2211-1 et L.2212-1 ;

VU la loi n°2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile,

VU la délibération n°52/2021 en date du 15 décembre 2021 portant sur la création d'une Réserve Communale de Sécurité Civile de la commune de Solliès-Ville,

VU le projet de convention entre la commune de Solliès-Ville et la commune de La Farlède, annexée à la présente délibération,

Dans le cadre de la prévention et de la lutte contre les incendies de forêt, la commune de Solliès-Ville a mis en place une Réserve Communale de Sécurité Civile (RCSC), incluant une surveillance contre les incendies sur le territoire boisé de la commune, conformément aux dispositions du CGCT et à la loi du 13 août 2004 relative à la modernisation de la sécurité civile.

Afin de renforcer la coopération entre communes voisines confrontées aux mêmes risques, une convention a été élaborée afin d'être signée avec la commune de La Farlède, pour encadrer les modalités d'accès et d'intervention des bénévoles des RCSC-CCFF sur les territoires limitrophes.

Cette convention permet notamment :

- d'autoriser des patrouilles sur des pistes communes ;
- de réaliser des levées de doute en cas de fumées suspectes ;
- d'assurer un appui ponctuel dans le cadre des missions de Défense de la Forêt Contre les Incendies (DFCI).

La convention définit également les responsabilités, les modalités de commandement, les conditions d'assurance des bénévoles ainsi que les procédures à suivre en cas d'incident ou de demande d'intervention.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la convention et d'autoriser Monsieur le Maire à les signer.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'exposé qui précède ;
- **APPROUVE** les termes de la convention relative à l'accès et à l'intervention des bénévoles de la RCSC-CCFF de la commune de La Farlède sur le territoire de la commune de Solliès-Ville, et réciproquement.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention, ainsi que tout document nécessaire à sa mise en œuvre et de notifier la présente délibération aux autorités intéressées : Préfet du Var, SDIS 83, Gendarmerie, Association Départementale RCSC-CCFF 83 ;
- **CHARGE** Monsieur le Maire ou son représentant de l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme au registre

Fait et délibéré à Solliès-Ville,
Les jour, mois et an susdits

Le Maire,
Nicolas GERARDIN



Certifié exécutoire compte tenu :

- de la transmission en Préfecture le - 1 JUIL. 2025

- de la publication le - 1 JUIL. 2025